

Patricia GRANET-BRUNELLO
Maire de Digne-les-Bains
Présidente de Provence Alpes Agglomération

à

Tribunal Administratif de Marseille
31, rue Jean-François Leca
13 235 MARSEILLE Cedex 02

Digne-les-Bains, le 29 novembre 2024

2024-103 402 0004 8

Service Urbanisme et foncier
Affaire suivie par : Claude BREMOND
claude.bremond@dignelesbains.fr
Tél : 04 92 30 52 40

OBJET : demande de désignation d'un commissaire enquêteur.

Monsieur le Président,

Le conseil municipal de DIGNE-LES-BAINS souhaite implanter un crématorium sur son territoire et a choisi d'en confier la création et l'exploitation à un délégataire.

Ainsi, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire enquêteur pour réaliser une enquête publique sur la création et l'exploitation d'un crématorium confiées par délégation de service public à la société OGF.

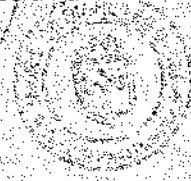
Il s'agit de construire un crématorium d'une superficie de 524 m² et de créer un parking de 50 places, dont 4 PMR et 4 places pour voiture électriques sur une parcelle d'une superficie de 6000 M2 situé au 1 Avenue de Saint Véran 04000 DIGNE-LES-BAINS.

L'enquête publique pourrait se dérouler du 6 janvier 2025 au 6 février 2025.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le maire,
L'adjointe déléguée à l'urbanisme

Nadine VOLLAIRE



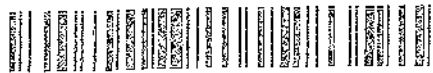


LA POSTE

**AVIS DE
RECEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

Contre-remboursement

2C 103 402 0097 8



A DÉCHIFFRER PAR LE SAUVAGEUR / A REPORTER
SUR LE FEUILLET DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire

ou du mandataire
(préciser nom et prénom)

Référence

La Poste agrément n° C 701
B1 V10 TLM A1N 039 041 07/15

TRIBUNAL ADMINISTRATIF MARSEILLE
31 rue Jean-François Leca
13235 MARSEILLE CEDEX 02

VILLE DE DIGNE-LES-BAINS
SERVICE URBANISME ET FONCIER
B.P. 214
04003 DIGNE-LES-BAINS CEDEX
URBA /LDC/CREMATORIUM

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DÉTACHER ENSEMBLE
A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS.